



Genève, le 22 juillet 2011

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

BCGe : l'Etat poursuit avec détermination les procédures en cours

Le Conseil d'Etat a pris acte du jugement rendu ce jour par le Tribunal correctionnel. Il se réjouit tout d'abord de voir cette étape enfin franchie, malgré la complexité et les difficultés de la procédure. Il prend acte des verdicts de condamnation des deux anciens directeurs de la banque et d'acquiescement des trois autres prévenus. Il constate avec satisfaction que le Tribunal a clairement établi que les comptes publiés par les anciens dirigeants de la banque étaient faux et qu'une « *politique du secret* » avait été pratiquée à sa tête. Il est ainsi démontré que l'Etat, garant des dépôts des épargnants, a été trompé par des personnes en qui il avait placé sa confiance.

L'Etat de Genève rappelle qu'il réclame par la voie civile, parallèlement à cette procédure pénale, le remboursement de son préjudice (2'340'000'000.- francs suisses) à la société Ernst & Young SA. Cette action en justice, qui se poursuit activement devant le Tribunal de première instance, est fondée sur les graves manquements à ses obligations légales commis par Ernst & Young SA en qualité de réviseur statutaire et bancaire de la BCGe de 1994 à 2000 (ainsi que, auparavant, de la Caisse d'Epargne et de la Banque hypothécaire du canton de Genève).

Par ailleurs, le canton de Genève a déposé le 21 février 2002 une demande en dommages-intérêts contre la Confédération suisse, en raison des défaillances de la Commission fédérale des banques (aujourd'hui la FINMA) dans la surveillance de la BCGe et des deux établissements publics qui l'ont précédée, actuellement pendante devant le Tribunal administratif fédéral.

Le Conseil d'Etat réaffirme sa détermination à mener toutes les procédures à leur terme pour que les responsabilités soient établies.

Pour tout complément d'information :

M. François Longchamp, président de la délégation du Conseil d'Etat pour les affaires de la banque, via M. Michaël Flaks, secrétaire de la délégation, tél. 079 626 85 90, ou M. Bernard Favre, secrétaire général adjoint au département de la solidarité et de l'emploi, tél. 079 215 80 58.